

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Le ministre

Paris, le 21 OCT 2010

A

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

3, avenue de la Préfecture
35026 RENNES CEDEX

Objet : Mise en place de laboratoires territoriaux pour la jeunesse.

P.J. : 1

Le président de la République a fixé les priorités de son action en faveur de la jeunesse lors du discours du 29 septembre 2009, qui a lancé le plan « Agir pour la jeunesse ». C'est avec détermination que le gouvernement s'est mobilisé pour les mettre en œuvre, qu'il s'agisse de la mise en place du nouveau service public de l'orientation, du développement des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou encore des actions pour l'emploi des jeunes.

Cependant, les politiques de jeunesse restent trop souvent marquées par une grande dispersion des dispositifs, qui rend délicate l'évaluation des résultats obtenus. Aussi, grâce au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), je souhaite favoriser une mise en cohérence renforcée de ces dispositifs afin de garantir aux jeunes un parcours sécurisé vers l'insertion sociale et professionnelle. Expérimentés dans quelques territoires pertinents, ces « laboratoires pour la jeunesse » doivent également permettre de créer une dynamique impulsée par l'État, transversale et visible.

Pilotage et gouvernance

Dans ce cadre, vous mettrez en place un premier échelon de gouvernance au niveau de l'État avec :

- les différents services déconcentrés régionaux : administrations chargées de la jeunesse/cohésion sociale/politique de la ville (DRJSCS), de l'emploi (DIRECCTE), du logement et des transports (DREAL) ;
- le préfet du département concerné et ses directions ;
- le rectorat et l'inspection de l'académie dont dépend le territoire concerné.

En second lieu, vous élargirez ce comité de pilotage afin d'associer notamment :

- les collectivités locales (région, départements, communes, intercommunalités) ;
- les principaux acteurs de l'emploi ou de l'insertion professionnelle des jeunes (Pôle emploi, missions locales, ...) ;
- les universités ;
- des jeunes issus des instances consultatives locales, notamment du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) ;

- les entreprises privées, à l'instar de ce qui a été fait avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (fondation Total et UIMM).

Il s'agit là de trouver un mode de gestion adapté, mobilisant les compétences de chacun.

Méthode

La première phase de travail du comité de pilotage consistera à élaborer une matrice permettant d'identifier les principaux dispositifs et actions existants localement, en incluant les expérimentations récemment démarrées sur le territoire afin de faire émerger des propositions d'améliorations possibles. Vous conclurez cette première phase de travail par la signature d'un « contrat Jeunesse » avec les différentes parties prenantes publiques et privées du laboratoire territorial. Ce contrat précisera l'organisation mise en place, les objectifs agréés en commun et les engagements des différents signataires.

La deuxième phase de travail consistera à transposer des dispositifs considérés comme efficaces et déjà mis en œuvre sur d'autres territoires et à lancer des expérimentations nouvelles afin de répondre aux besoins non couverts.

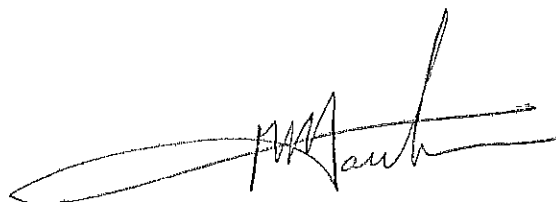
Moyens

Cette démarche s'appuiera en premier lieu sur une meilleure coordination des moyens de droit commun de chacun des acteurs. Des actions nouvelles, complémentaires et pertinentes pourront aussi être financées par un appel à projets spécifique, dans le respect des procédures d'analyse et de validation du FEJ. Le comité de pilotage du laboratoire devra adresser à la DJEPVA ses propositions de nouvelles expérimentations avant la fin de l'année 2010.

Je réunirai régulièrement un comité de pilotage national afin de faire le point sur l'avancement des travaux au sein des laboratoires territoriaux. La première réunion de ce comité aura lieu le mercredi 24 novembre à 16h30 au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives.

J'attache une grande importance à la bonne mise en œuvre de ce laboratoire territorial dans votre région et je sais compter sur votre pleine implication pour la réussite de cette action structurante.

Vous ferez part à mon cabinet (M. Gilles LABORDE, Conseiller, courriel : Gilles.Laborde@solidarite.gouv.fr) de toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer dans la conduite de cette opération.



Marc-Philippe DAUBRESSE



Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Le ministre

Paris, le 21 OCT 2010

A

Monsieur le préfet de la région Ile-de-France
Préfet de Paris

29, rue Barbet de Jouy
75700 PARIS

Objet : Mise en place de laboratoires territoriaux pour la jeunesse.

P.J. : 1

Le président de la République a fixé les priorités de son action en faveur de la jeunesse lors du discours du 29 septembre 2009, qui a lancé le plan « Agir pour la jeunesse ». C'est avec détermination que le gouvernement s'est mobilisé pour les mettre en œuvre, qu'il s'agisse de la mise en place du nouveau service public de l'orientation, du développement des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou encore des actions pour l'emploi des jeunes.

Cependant, les politiques de jeunesse restent trop souvent marquées par une grande dispersion des dispositifs, qui rend délicate l'évaluation des résultats obtenus. Aussi, grâce au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), je souhaite favoriser une mise en cohérence renforcée de ces dispositifs afin de garantir aux jeunes un parcours sécurisé vers l'insertion sociale et professionnelle. Expérimentés dans quelques territoires pertinents, ces « laboratoires pour la jeunesse » doivent également permettre de créer une dynamique impulsée par l'État, transversale et visible.

Pilotage et gouvernance

Dans ce cadre, vous mettrez en place un premier échelon de gouvernance au niveau de l'État avec :

- les différents services déconcentrés régionaux : administrations chargées de la jeunesse/cohésion sociale/politique de la ville (DRJSCS), de l'emploi (DIRECCTE), du logement et des transports (DREAL) ;
- le préfet du département concerné et ses directions ;
- le rectorat et l'inspection de l'académie dont dépend le territoire concerné.

En second lieu, vous élargirez ce comité de pilotage afin d'associer notamment:

- les collectivités locales (région, départements, communes, intercommunalités) ;
- les principaux acteurs de l'emploi ou de l'insertion professionnelle des jeunes (Pôle emploi, missions locales, ...) ;
- les universités ;
- des jeunes issus des instances consultatives locales, notamment du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) ;

- les entreprises privées, à l'instar de ce qui a été fait avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (fondation Total et UIMM).

Il s'agit là de trouver un mode de gestion adapté, mobilisant les compétences de chacun.

Méthode

La première phase de travail du comité de pilotage consistera à élaborer une matrice permettant d'identifier les principaux dispositifs et actions existants localement, en incluant les expérimentations récemment démarrées sur le territoire afin de faire émerger des propositions d'améliorations possibles. Vous conclurez cette première phase de travail par la signature d'un « contrat Jeunesse » avec les différentes parties prenantes publiques et privées du laboratoire territorial. Ce contrat précisera l'organisation mise en place, les objectifs agréés en commun et les engagements des différents signataires.

La deuxième phase de travail consistera à transposer des dispositifs considérés comme efficaces et déjà mis en œuvre sur d'autres territoires et à lancer des expérimentations nouvelles afin de répondre aux besoins non couverts.

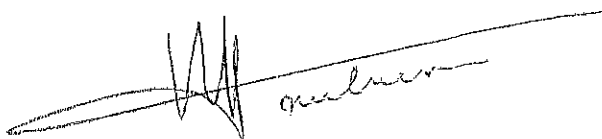
Moyens

Cette démarche s'appuiera en premier lieu sur une meilleure coordination des moyens de droit commun de chacun des acteurs. Des actions nouvelles, complémentaires et pertinentes pourront aussi être financées par un appel à projets spécifique, dans le respect des procédures d'analyse et de validation du FEJ. Le comité de pilotage du laboratoire devra adresser à la DJEPVA ses propositions de nouvelles expérimentations avant la fin de l'année 2010.

Je réunirai régulièrement un comité de pilotage national afin de faire le point sur l'avancement des travaux au sein des laboratoires territoriaux. La première réunion de ce comité aura lieu le mercredi 24 novembre à 16h30 au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives.

J'attache une grande importance à la bonne mise en œuvre de ce laboratoire territorial dans votre région et je sais compter sur votre pleine implication pour la réussite de cette action structurante.

Vous ferez part à mon cabinet (M. Gilles LABORDE, Conseiller, courriel : Gilles.Laborde@solidarite.gouv.fr) de toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer dans la conduite de cette opération.



Marc-Philippe DAUBRESSE

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Le ministre

Paris, le 21 OCT 2010

A

Monsieur le préfet de la région Lorraine
Préfet de la Moselle

9, place de la Préfecture
57034 METZ CEDEX

Objet : Mise en place de laboratoires territoriaux pour la jeunesse.

P.J. : 1

Le président de la République a fixé les priorités de son action en faveur de la jeunesse lors du discours du 29 septembre 2009, qui a lancé le plan « Agir pour la jeunesse ». C'est avec détermination que le gouvernement s'est mobilisé pour les mettre en œuvre, qu'il s'agisse de la mise en place du nouveau service public de l'orientation, du développement des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou encore des actions pour l'emploi des jeunes.

Cependant, les politiques de jeunesse restent trop souvent marquées par une grande dispersion des dispositifs, qui rend délicate l'évaluation des résultats obtenus. Aussi, grâce au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), je souhaite favoriser une mise en cohérence renforcée de ces dispositifs afin de garantir aux jeunes un parcours sécurisé vers l'insertion sociale et professionnelle. Expérimentés dans quelques territoires pertinents, ces « laboratoires pour la jeunesse » doivent également permettre de créer une dynamique impulsée par l'État, transversale et visible.

Pilotage et gouvernance

Dans ce cadre, vous mettrez en place un premier échelon de gouvernance au niveau de l'État avec :

- les différents services déconcentrés régionaux : administrations chargées de la jeunesse/cohésion sociale/politique de la ville (DRJSCS), de l'emploi (DIRECCTE), du logement et des transports (DREAL) ;
- le préfet du département concerné et ses directions ;
- le rectorat et l'inspection de l'académie dont dépend le territoire concerné.

En second lieu, vous élargirez ce comité de pilotage afin d'associer notamment :

- les collectivités locales (région, départements, communes, intercommunalités) ;
- les principaux acteurs de l'emploi ou de l'insertion professionnelle des jeunes (Pôle emploi, missions locales, ...) ;
- les universités ;
- des jeunes issus des instances consultatives locales, notamment du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) ;

- les entreprises privées, à l'instar de ce qui a été fait avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (fondation Total et UIMM).

Il s'agit là de trouver un mode de gestion adapté, mobilisant les compétences de chacun.

Méthode

La première phase de travail du comité de pilotage consistera à élaborer une matrice permettant d'identifier les principaux dispositifs et actions existants localement, en incluant les expérimentations récemment démarrées sur le territoire afin de faire émerger des propositions d'améliorations possibles. Vous conclurez cette première phase de travail par la signature d'un « contrat Jeunesse » avec les différentes parties prenantes publiques et privées du laboratoire territorial. Ce contrat précisera l'organisation mise en place, les objectifs agréés en commun et les engagements des différents signataires.

La deuxième phase de travail consistera à transposer des dispositifs considérés comme efficaces et déjà mis en œuvre sur d'autres territoires et à lancer des expérimentations nouvelles afin de répondre aux besoins non couverts.

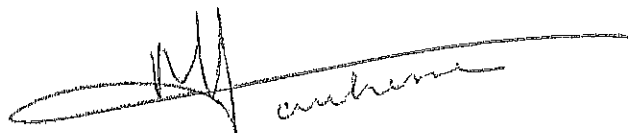
Moyens

Cette démarche s'appuiera en premier lieu sur une meilleure coordination des moyens de droit commun de chacun des acteurs. Des actions nouvelles, complémentaires et pertinentes pourront aussi être financées par un appel à projets spécifique, dans le respect des procédures d'analyse et de validation du FÉJ. Le comité de pilotage du laboratoire devra adresser à la DJEPVA ses propositions de nouvelles expérimentations avant la fin de l'année 2010.

Je réunirai régulièrement un comité de pilotage national afin de faire le point sur l'avancement des travaux au sein des laboratoires territoriaux. La première réunion de ce comité aura lieu le mercredi 24 novembre à 16h30 au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives.

J'attache une grande importance à la bonne mise en œuvre de ce laboratoire territorial dans votre région et je sais compter sur votre pleine implication pour la réussite de cette action structurante.

Vous ferez part à mon cabinet (M. Gilles LABORDE, Conseiller, courriel : Gilles.Laborde@solidarite.gouv.fr) de toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer dans la conduite de cette opération.



Marc-Philippe DAUBRESSE

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Le ministre

Paris, le 21 OCT 2010

A

Monsieur le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet de Nord

2, rue Jacquemars-Giélée
59039 LILLE CEDEX

Objet : Mise en place de laboratoires territoriaux pour la jeunesse.

P.J. : 1

Le président de la République a fixé les priorités de son action en faveur de la jeunesse lors du discours du 29 septembre 2009, qui a lancé le plan « Agir pour la jeunesse ». C'est avec détermination que le gouvernement s'est mobilisé pour les mettre en œuvre, qu'il s'agisse de la mise en place du nouveau service public de l'orientation, du développement des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou encore des actions pour l'emploi des jeunes.

Cependant, les politiques de jeunesse restent trop souvent marquées par une grande dispersion des dispositifs, qui rend délicate l'évaluation des résultats obtenus. Aussi, grâce au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), je souhaite favoriser une mise en cohérence renforcée de ces dispositifs afin de garantir aux jeunes un parcours sécurisé vers l'insertion sociale et professionnelle. Expérimentés dans quelques territoires pertinents, ces « laboratoires pour la jeunesse » doivent également permettre de créer une dynamique impulsée par l'État, transversale et visible.

Pilotage et gouvernance

Dans ce cadre, vous mettrez en place un premier échelon de gouvernance au niveau de l'État avec :

- les différents services déconcentrés régionaux : administrations chargées de la jeunesse/cohésion sociale/politique de la ville (DRJSCS), de l'emploi (DIRECCTE), du logement et des transports (DREAL) ;
- le préfet du département concerné et ses directions ;
- le rectorat et l'inspection de l'académie dont dépend le territoire concerné.

En second lieu, vous élargirez ce comité de pilotage afin d'associer notamment :

- les collectivités locales (région, départements, communes, intercommunalités) ;
- les principaux acteurs de l'emploi ou de l'insertion professionnelle des jeunes (Pôle emploi, missions locales, ...) ;
- les universités ;
- des jeunes issus des instances consultatives locales, notamment du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) ;

- les entreprises privées, à l'instar de ce qui a été fait avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (fondation Total et UIMM).

Il s'agit là de trouver un mode de gestion adapté, mobilisant les compétences de chacun.

Méthode

La première phase de travail du comité de pilotage consistera à élaborer une matrice permettant d'identifier les principaux dispositifs et actions existants localement, en incluant les expérimentations récemment démarrées sur le territoire afin de faire émerger des propositions d'améliorations possibles. Vous conclurez cette première phase de travail par la signature d'un « contrat Jeunesse » avec les différentes parties prenantes publiques et privées du laboratoire territorial. Ce contrat précisera l'organisation mise en place, les objectifs agréés en commun et les engagements des différents signataires.

La deuxième phase de travail consistera à transposer des dispositifs considérés comme efficaces et déjà mis en œuvre sur d'autres territoires et à lancer des expérimentations nouvelles afin de répondre aux besoins non couverts.

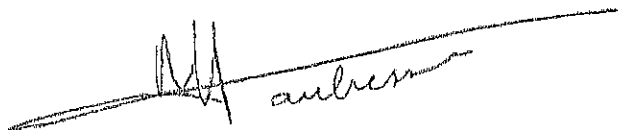
Moyens

Cette démarche s'appuiera en premier lieu sur une meilleure coordination des moyens de droit commun de chacun des acteurs. Des actions nouvelles, complémentaires et pertinentes pourront aussi être financées par un appel à projets spécifique, dans le respect des procédures d'analyse et de validation du FEJ. Le comité de pilotage du laboratoire devra adresser à la DJEPVA ses propositions de nouvelles expérimentations avant la fin de l'année 2010.

Je réunirai régulièrement un comité de pilotage national afin de faire le point sur l'avancement des travaux au sein des laboratoires territoriaux. La première réunion de ce comité aura lieu le mercredi 24 novembre à 16h30 au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives.

J'attache une grande importance à la bonne mise en œuvre de ce laboratoire territorial dans votre région et je sais compter sur votre pleine implication pour la réussite de cette action structurante.

Vous ferez part à mon cabinet (M. Gilles LABORDE, Conseiller, courriel : Gilles.Laborde@solidarite.gouv.fr) de toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer dans la conduite de cette opération.



Marc-Philippe DAUBRESSE

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Le ministre

Paris, le 21 OCT 2010

A

Monsieur le préfet de la région Pays-de-la-Loire
Préfet de la Loire-Atlantique

6, quai Ceineray
44035 NANTES CEDEX

Objet : Mise en place de laboratoires territoriaux pour la jeunesse.
P.J. : 1

Le président de la République a fixé les priorités de son action en faveur de la jeunesse lors du discours du 29 septembre 2009, qui a lancé le plan « Agir pour la jeunesse ». C'est avec détermination que le gouvernement s'est mobilisé pour les mettre en œuvre, qu'il s'agisse de la mise en place du nouveau service public de l'orientation, du développement des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou encore des actions pour l'emploi des jeunes.

Cependant, les politiques de jeunesse restent trop souvent marquées par une grande dispersion des dispositifs, qui rend délicate l'évaluation des résultats obtenus. Aussi, grâce au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), je souhaite favoriser une mise en cohérence renforcée de ces dispositifs afin de garantir aux jeunes un parcours sécurisé vers l'insertion sociale et professionnelle. Expérimentés dans quelques territoires pertinents, ces « laboratoires pour la jeunesse » doivent également permettre de créer une dynamique impulsée par l'État, transversale et visible.

Pilotage et gouvernance

Dans ce cadre, vous mettrez en place un premier échelon de gouvernance au niveau de l'État avec :

- les différents services déconcentrés régionaux : administrations chargées de la jeunesse/cohésion sociale/politique de la ville (DRJSCS), de l'emploi (DIRECCTE), du logement et des transports (DREAL) ;
- le préfet du département concerné et ses directions ;
- le rectorat et l'inspection de l'académie dont dépend le territoire concerné.

En second lieu, vous élargirez ce comité de pilotage afin d'associer notamment :

- les collectivités locales (région, départements, communes, intercommunalités) ;
- les principaux acteurs de l'emploi ou de l'insertion professionnelle des jeunes (Pôle emploi, missions locales, ...) ;
- les universités ;
- des jeunes issus des instances consultatives locales, notamment du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) ;

- les entreprises privées, à l'instar de ce qui a été fait avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (fondation Total et UIMM).

Il s'agit là de trouver un mode de gestion adapté, mobilisant les compétences de chacun.

Méthode

La première phase de travail du comité de pilotage consistera à élaborer une matrice permettant d'identifier les principaux dispositifs et actions existants localement, en incluant les expérimentations récemment démarrées sur le territoire afin de faire émerger des propositions d'améliorations possibles. Vous conclurez cette première phase de travail par la signature d'un « contrat Jeunesse » avec les différentes parties prenantes publiques et privées du laboratoire territorial. Ce contrat précisera l'organisation mise en place, les objectifs agréés en commun et les engagements des différents signataires.

La deuxième phase de travail consistera à transposer des dispositifs considérés comme efficaces et déjà mis en œuvre sur d'autres territoires et à lancer des expérimentations nouvelles afin de répondre aux besoins non couverts.

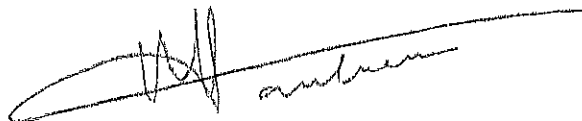
Moyens

Cette démarche s'appuiera en premier lieu sur une meilleure coordination des moyens de droit commun de chacun des acteurs. Des actions nouvelles, complémentaires et pertinentes pourront aussi être financées par un appel à projets spécifique, dans le respect des procédures d'analyse et de validation du FEJ. Le comité de pilotage du laboratoire devra adresser à la DJEPVA ses propositions de nouvelles expérimentations avant la fin de l'année 2010.

Je réunirai régulièrement un comité de pilotage national afin de faire le point sur l'avancement des travaux au sein des laboratoires territoriaux. La première réunion de ce comité aura lieu le mercredi 24 novembre à 16h30 au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives.

J'attache une grande importance à la bonne mise en œuvre de ce laboratoire territorial dans votre région et je sais compter sur votre pleine implication pour la réussite de cette action structurante.

Vous ferez part à mon cabinet (M. Gilles LABORDE, Conseiller, courriel : Gilles.Laborde@solidarite.gouv.fr) de toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer dans la conduite de cette opération.



Marc-Philippe DAUBRESSE

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Le ministre

Paris, le 21 OCT 2010

A

Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte
d'Azur
Préfet des Bouches du Rhône

Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE CEDEX 20

Objet : Mise en place de laboratoires territoriaux pour la jeunesse.

P.J. : 1

Le président de la République a fixé les priorités de son action en faveur de la jeunesse lors du discours du 29 septembre 2009, qui a lancé le plan « Agir pour la jeunesse ». C'est avec détermination que le gouvernement s'est mobilisé pour les mettre en œuvre, qu'il s'agisse de la mise en place du nouveau service public de l'orientation, du développement des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou encore des actions pour l'emploi des jeunes.

Cependant, les politiques de jeunesse restent trop souvent marquées par une grande dispersion des dispositifs, qui rend délicate l'évaluation des résultats obtenus. Aussi, grâce au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), je souhaite favoriser une mise en cohérence renforcée de ces dispositifs afin de garantir aux jeunes un parcours sécurisé vers l'insertion sociale et professionnelle. Expérimentés dans quelques territoires pertinents, ces « laboratoires pour la jeunesse » doivent également permettre de créer une dynamique impulsée par l'État, transversale et visible.

Pilotage et gouvernance

Dans ce cadre, vous mettrez en place un premier échelon de gouvernance au niveau de l'État avec :

- les différents services déconcentrés régionaux : administrations chargées de la jeunesse/cohésion sociale/politique de la ville (DRJSCS), de l'emploi (DIRECCTE), du logement et des transports (DREAL) ;
- le préfet du département concerné et ses directions ;
- le rectorat et l'inspection de l'académie dont dépend le territoire concerné.

En second lieu, vous élargirez ce comité de pilotage afin d'associer notamment :

- les collectivités locales (région, départements, communes, intercommunalités) ;
- les principaux acteurs de l'emploi ou de l'insertion professionnelle des jeunes (Pôle emploi, missions locales, ...) ;
- les universités ;
- des jeunes issus des instances consultatives locales, notamment du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) ;

- les entreprises privées, à l'instar de ce qui a été fait avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (fondation Total et UIMM).

Il s'agit là de trouver un mode de gestion adapté, mobilisant les compétences de chacun.

Méthode

La première phase de travail du comité de pilotage consistera à élaborer une matrice permettant d'identifier les principaux dispositifs et actions existants localement, en incluant les expérimentations récemment démarrées sur le territoire afin de faire émerger des propositions d'améliorations possibles. Vous conclurez cette première phase de travail par la signature d'un « contrat Jeunesse » avec les différentes parties prenantes publiques et privées du laboratoire territorial. Ce contrat précisera l'organisation mise en place, les objectifs agréés en commun et les engagements des différents signataires.

La deuxième phase de travail consistera à transposer des dispositifs considérés comme efficaces et déjà mis en œuvre sur d'autres territoires et à lancer des expérimentations nouvelles afin de répondre aux besoins non couverts.

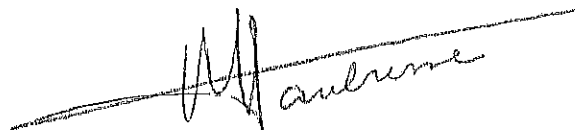
Moyens

Cette démarche s'appuiera en premier lieu sur une meilleure coordination des moyens de droit commun de chacun des acteurs. Des actions nouvelles, complémentaires et pertinentes pourront aussi être financées par un appel à projets spécifique, dans le respect des procédures d'analyse et de validation du FEJ. Le comité de pilotage du laboratoire devra adresser à la DJEPVA ses propositions de nouvelles expérimentations avant la fin de l'année 2010.

Je réunirai régulièrement un comité de pilotage national afin de faire le point sur l'avancement des travaux au sein des laboratoires territoriaux. La première réunion de ce comité aura lieu le mercredi 24 novembre à 16h30 au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives.

J'attache une grande importance à la bonne mise en œuvre de ce laboratoire territorial dans votre région et je sais compter sur votre pleine implication pour la réussite de cette action structurante.

Vous ferez part à mon cabinet (M. Gilles LABORDE, Conseiller, courriel : Gilles.Laborde@solidarite.gouv.fr) de toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer dans la conduite de cette opération.



Marc-Philippe DAUBRESSE

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Le ministre

Paris, le 21 OCT 2010

A

Monsieur le préfet de la Réunion

Place du Barachois
97405 SAINT-DENIS CEDEX

Objet : Mise en place de laboratoires territoriaux pour la jeunesse.

P.J. : 1

Le président de la République a fixé les priorités de son action en faveur de la jeunesse lors du discours du 29 septembre 2009, qui a lancé le plan « Agir pour la jeunesse ». C'est avec détermination que le gouvernement s'est mobilisé pour les mettre en œuvre, qu'il s'agisse de la mise en place du nouveau service public de l'orientation, du développement des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou encore des actions pour l'emploi des jeunes.

Cependant, les politiques de jeunesse restent trop souvent marquées par une grande dispersion des dispositifs, qui rend délicate l'évaluation des résultats obtenus. Aussi, grâce au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), je souhaite favoriser une mise en cohérence renforcée de ces dispositifs afin de garantir aux jeunes un parcours sécurisé vers l'insertion sociale et professionnelle. Expérimentés dans quelques territoires pertinents, ces « laboratoires pour la jeunesse » doivent également permettre de créer une dynamique impulsée par l'État, transversale et visible.

Pilotage et gouvernance

Dans ce cadre, vous mettrez en place un premier échelon de gouvernance au niveau de l'État avec :

- les différents services déconcentrés régionaux : administrations chargées de la jeunesse/cohésion sociale/politique de la ville (DRJSCS), de l'emploi (DIRECCTE), du logement et des transports (DREAL) ;
- le préfet du département concerné et ses directions ;
- le rectorat et l'inspection de l'académie dont dépend le territoire concerné.

En second lieu, vous élargirez ce comité de pilotage afin d'associer notamment :

- les collectivités locales (région, départements, communes, intercommunalités) ;
- les principaux acteurs de l'emploi ou de l'insertion professionnelle des jeunes (Pôle emploi, missions locales, ...) ;
- les universités ;
- des jeunes issus des instances consultatives locales, notamment du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) ;

- les entreprises privées, à l'instar de ce qui a été fait avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (fondation Total et UIMM),

Il s'agit là de trouver un mode de gestion adapté, mobilisant les compétences de chacun.

Méthode

La première phase de travail du comité de pilotage consistera à élaborer une matrice permettant d'identifier les principaux dispositifs et actions existants localement, en incluant les expérimentations récemment démarrées sur le territoire afin de faire émerger des propositions d'améliorations possibles. Vous conclurez cette première phase de travail par la signature d'un « contrat Jeunesse » avec les différentes parties prenantes publiques et privées du laboratoire territorial. Ce contrat précisera l'organisation mise en place, les objectifs agréés en commun et les engagements des différents signataires.

La deuxième phase de travail consistera à transposer des dispositifs considérés comme efficaces et déjà mis en œuvre sur d'autres territoires et à lancer des expérimentations nouvelles afin de répondre aux besoins non couverts.

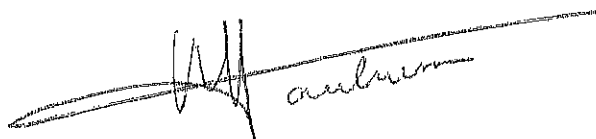
Moyens

Cette démarche s'appuiera en premier lieu sur une meilleure coordination des moyens de droit commun de chacun des acteurs. Des actions nouvelles, complémentaires et pertinentes pourront aussi être financées par un appel à projets spécifique, dans le respect des procédures d'analyse et de validation du FEJ. Le comité de pilotage du laboratoire devra adresser à la DJEPVA ses propositions de nouvelles expérimentations avant la fin de l'année 2010.

Je réunirai régulièrement un comité de pilotage national afin de faire le point sur l'avancement des travaux au sein des laboratoires territoriaux. La première réunion de ce comité aura lieu le mercredi 24 novembre à 16h30 au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives.

J'attache une grande importance à la bonne mise en œuvre de ce laboratoire territorial dans votre région et je sais compter sur votre pleine implication pour la réussite de cette action structurante.

Vous ferez part à mon cabinet (M. Gilles LABORDE, Conseiller, courriel : Gilles.Laborde@solidarite.gouv.fr) de toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer dans la conduite de cette opération.



Marc-Philippe DAUBRESSE

Ministère de la jeunesse et des solidarités actives

Le ministre

Paris, le 21 OCT 2010

A

Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

106, rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03

Objet : Mise en place de laboratoires territoriaux pour la jeunesse.

P.J. : 1

Le président de la République a fixé les priorités de son action en faveur de la jeunesse lors du discours du 29 septembre 2009, qui a lancé le plan « Agir pour la jeunesse ». C'est avec détermination que le gouvernement s'est mobilisé pour les mettre en œuvre, qu'il s'agisse de la mise en place du nouveau service public de l'orientation, du développement des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou encore des actions pour l'emploi des jeunes.

Cependant, les politiques de jeunesse restent trop souvent marquées par une grande dispersion des dispositifs, qui rend délicate l'évaluation des résultats obtenus. Aussi, grâce au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), je souhaite favoriser une mise en cohérence renforcée de ces dispositifs afin de garantir aux jeunes un parcours sécurisé vers l'insertion sociale et professionnelle. Expérimentés dans quelques territoires pertinents, ces « laboratoires pour la jeunesse » doivent également permettre de créer une dynamique impulsée par l'État, transversale et visible.

Pilotage et gouvernance

Dans ce cadre, vous mettrez en place un premier échelon de gouvernance au niveau de l'État avec :

- les différents services déconcentrés régionaux : administrations chargées de la jeunesse/cohésion sociale/politique de la ville (DRJSCS), de l'emploi (DIRECCTE), du logement et des transports (DREAL) ;
- le préfet du département concerné et ses directions ;
- le rectorat et l'inspection de l'académie dont dépend le territoire concerné.

En second lieu, vous élargirez ce comité de pilotage afin d'associer notamment :

- les collectivités locales (région, départements, communes, intercommunalités) ;
- les principaux acteurs de l'emploi ou de l'insertion professionnelle des jeunes (Pôle emploi, missions locales, ...) ;
- les universités ;
- des jeunes issus des instances consultatives locales, notamment du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) ;

- les entreprises privées, à l'instar de ce qui a été fait avec le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (fondation Total et UIMM).

Il s'agit là de trouver un mode de gestion adapté, mobilisant les compétences de chacun.

Méthode

La première phase de travail du comité de pilotage consistera à élaborer une matrice permettant d'identifier les principaux dispositifs et actions existants localement, en incluant les expérimentations récemment démarrées sur le territoire afin de faire émerger des propositions d'améliorations possibles. Vous conclurez cette première phase de travail par la signature d'un « contrat Jeunesse » avec les différentes parties prenantes publiques et privées du laboratoire territorial. Ce contrat précisera l'organisation mise en place, les objectifs agréés en commun et les engagements des différents signataires.

La deuxième phase de travail consistera à transposer des dispositifs considérés comme efficaces et déjà mis en œuvre sur d'autres territoires et à lancer des expérimentations nouvelles afin de répondre aux besoins non couverts.

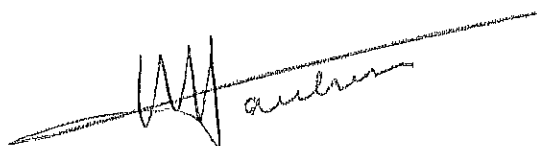
Moyens

Cette démarche s'appuiera en premier lieu sur une meilleure coordination des moyens de droit commun de chacun des acteurs. Des actions nouvelles, complémentaires et pertinentes pourront aussi être financées par un appel à projets spécifique, dans le respect des procédures d'analyse et de validation du FEJ. Le comité de pilotage du laboratoire devra adresser à la DJEPVA ses propositions de nouvelles expérimentations avant la fin de l'année 2010.

Je réunirai régulièrement un comité de pilotage national afin de faire le point sur l'avancement des travaux au sein des laboratoires territoriaux. La première réunion de ce comité aura lieu le mercredi 24 novembre à 16h30 au Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives.

J'attache une grande importance à la bonne mise en œuvre de ce laboratoire territorial dans votre région et je sais compter sur votre pleine implication pour la réussite de cette action structurante.

Vous ferez part à mon cabinet (M. Gilles LABORDE, Conseiller, courriel : Gilles.Laborde@solidarite.gouv.fr) de toute difficulté que vous pourriez être amené à rencontrer dans la conduite de cette opération.



Marc-Philippe DAUBRESSE